



N° de Minute : 2026O25255

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

ORDONNANCE DU PRESIDENT

N° de Rôle : 2026O16212

Vu l'article L 621-9 du Code de Commerce,

Nomme **M. Clément CABANES** en qualité de Juge Commissaire en remplacement de celui précédemment désigné dans l'affaire :

N° de PC : 2026J00939

SAS BUILDER BAT

7 Hispano Suiza

78130 Les Mureaux FRANCE

Activité : Maçonnerie Générale.

N° de Registre du Commerce 7803 : 980024350 / N° de Gestion : 2026 B 1289

Représentant Légal : M. Emil, Ion BIRZU

Domicilié : 4 Rue Paul Verlaine 93130 Noisy-le-Sec FRANCE

Mandataire Judiciaire : SELARL BVMJ prise en la personne de Me Thomas VILLEMUR

Dit que cette décision est une mesure d'administration judiciaire non susceptible de recours.

La minute de la présente ordonnance est signée par :

M. Jean-Luc GAILHAC, Président du Tribunal de Commerce de Bobigny,

Et par M. Alexandre TOURNIER, commis greffier.

Bobigny, le (date de la signature électronique)

